

Vent debout contre la rehausse du site 3 de la décharge

Le projet a été présenté par les représentants du Smiddev, avant-hier soir, lors d'une réunion publique. L'exploitation de ce site est loin de faire l'unanimité notamment au sein de l'ABI

Tout ira mieux sous peu dans le meilleur des mondes possibles. Du moins du côté du stockage des ordures ménagères dans l'Est Var pour le Smiddev (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var). En effet, le syndicat semble avoir trouvé, avec la rehausse du site 3 de la décharge des Lauriers, la solution au problème de la gestion des déchets.

Mais ce n'est pas du tout l'avis des Bagnolais. Vendredi, ils étaient plus de 200 à participer à la réunion organisée dans le cadre de l'enquête publique sur cette surélévation d'un site fermé depuis 2011 pour cause de capacité atteinte.

D'emblée les réactions ont fusé lorsqu'Élisabeth Winkler, commissaire enquêteur, a ouvert la réunion. « Le projet répond à un intérêt général. Je fais appel à vous pour que cette réunion se déroule sans polémique! », a-t-elle indiqué.

Échanges houleux

Le projet a été présenté et commenté par Bernard Eisenlohr et Natacha Fleury



Ci-dessus : Jacques Morenon, président du Smiddev, Élisabeth Winkler, commissaire enquêteur et Roland Bertora, président de la Cavem.

Ci-dessous : Bernard Eisenlohr, directeur service technique Smiddev, Natacha Fleury, ingénieur territorial, Michel Tosan, maire de Bagnols. (Photos J.-J. D.)



agents du Smiddev. Puis, le débat a été mené par Jacques Morenon et Roland Bertora, respectivement présidents du Smiddev et de la Cavem ainsi que le maire Michel Tosan. Un échange toujours correct, mais bien souvent houleux. De nombreuses questions ont été posées par les Bagnolais et notamment Joël Hervé, Alain Rattin, Stéphane Thomine et Mme Prault, membres et soutiens de l'Association bagnolaise d'information. En revanche le président de l'ABI, William Dumont, n'est pas intervenu...

Un membre a ainsi évoqué la validité de l'enquête publique. Selon lui, « tous les documents d'Antéa (société internationale d'ingénierie et de conseil en environnement) n'auraient pas été mis en ligne ». Avant d'ajouter : « étonnement Antéa décline sa responsabilité quant aux données fournies ».

Un doute a été émis sur la stabilité et la conception du site par un ingénieur de l'ABI. De même, d'autres intervenants se sont inquiétés sur le tonnage qui pour-

rait y être déposé, la durée de vie du site, sa gestion, les risques d'incendies, le tri et l'usine multifilière dont le dossier est soumis aux aléas de l'administration, la taxe incitative qui peine à naître et les odeurs. Le Smiddev a assuré que, contrairement au passé, le site n'accueillerait plus aucune boue des stations d'épuration (alors que l'arrêté du 15 février 2016 l'y autorise), ni de déchets verts principaux causes des relents olfactifs traités ailleurs...

Un dialogue de sourds opposant d'un côté les défenseurs de la rehausse qui estiment qu'il faut, face à l'arrêté du Balançon, autoriser l'exploitation de ce site. Et de l'autre des villageois soucieux de la qualité de vie et échaudés par les gestions précédentes de la décharge. L'enquête publique se poursuit jusqu'au 20 avril inclus, date à laquelle M^{me} Winkler rendra son rapport au président.

J.-J. D.

■ En présence de représentants des diverses communes de la CAVEM et de la communauté de communes du Pays de Fayence.

Repères

■ 12 millions d'euros

ont été dégagés pour les post-exploitations des sites 1, 2 et 3.

■ 5 ans

Telle est la durée du projet. Le contrat d'exploitation se fera sous forme de prestation de service pour une durée de 2 ans, renouvelable 6 fois par période de 6 mois.

■ 3000 m²

de surface ouverte à l'exploitation.

■ 4 casiers

La rehausse est découpée en 4 casiers. Le casier 2 aura la plus grande capacité de 144 700 tonnes. Il y aura des opérations de pré-tri à l'entrée vers des filières de revalorisation.

Le marché confié à RBTP-Eurovia

Les représentants des cinq communes membres du Smiddev (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var) avaient également rendez-vous en fin de semaine pour une réunion forte d'un ordre du jour de quatre questions.

En présence du président de la Cavem, Roland Bertora, le président du syndicat, Jacques Morenon a ouvert la séance en présentant le budget primitif 2018.

Le budget total du Smiddev s'élève ainsi à 27 719 277 euros avec d'une part des dépenses réelles de fonctionnement de 11,5 M€, « inférieur de 800 000 euros par rapport au précédent exercice », et des recettes de 14,2 M€.

Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2025

Avant que cela soit adopté lors du prochain conseil de la Cavem, lundi, Roland Bertora a annoncé des taxes à la baisse pour les communes adhérentes en raison des économies réalisées lors des collectes, mais aussi la perspective du fameux



La réalisation du site 3 a été confiée à l'entreprise RBTP-Eurovia.

(Photo doc Adeline Lebel)

site 3 de Bagnols-en-Forêt, « car à l'heure actuelle le relais du Balançon nous coûte 128 euros la tonne. Si on n'arrive pas à ce site 3 cela sera une explosion des prix... »

Le site 3 de la décharge de Bagnols

a été de nouveau évoqué lors de l'attribution du marché public pour sa réalisation. Après une réunion, en amont, le marché a été confié à l'entreprise RBTP - Eurovia, « cette entreprise proposant les délais les

plus courts », a justifié Jacques Morenon.

Arrivé en retard, Michel Tosan, maire de Bagnols-en-Forêt, a rappelé aux élus communautaires « qu'à la suite d'un arrêté ministériel de 2016, ce site sera en quelque sorte co-géré par l'État d'un point de vue technique. Cela veut dire que l'État aura donc un co-responsabilité et qu'ainsi les associations ou particuliers pourront tout aussi bien s'adresser à l'État qui assurera une co-gestion. À bon entendeur... C'est vraiment une nouveauté! »

En toute fin de séance, le Smiddev a accepté de s'engager dans la démarche « Zéro déchet » en collaboration avec l'association Zéro Waste France. « Les objectifs que le Smiddev se propose de fixer sont les suivants, à l'horizon 2025 : 85 % de déchets valorisés, dont en 65 % en valorisation matière et 15 % de déchets ménagers et assimilés enfouis. » Noble ambition pour les générations futures...

P. MICHON
pmichon@nicematin.fr